J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 690 30 juin 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Claude Droz
Géo Meylan

690

Domaine public

Contre l'obstruction

La part de rêve: mesure de salut privé pour tout politicien ou citoyen actif, même pour celui qui a les idées et les nerfs également solides. A force d'entendre parler de chômage structurel, d'euromissiles stratégiques, de mutilations sexuelles, de pluies acides, de démocratie bafouées ou de risques technologiques majeurs, on en viendrait à craindre pour l'avenir du monde et la raison humaine.
Il faut donc pouvoir rêver. Résolument. Rêver par exemple à un système garantissant le fonctionnement des institutions et la transparence des mécanismes de prise de décision. On pourrait ainsi imaginer le respect de quelques règles de base:
— suppression des couloirs et autres lieux où s'épanouissent les lobbies (en rêve, la suppression de l'organe peut fort bien éliminer la fonction);
— institution d'un parlement fédéral professionnel élu pour huit ans, à moins qu'une procédure de référendum ne le déboute dans la seconde moitié de cette législature doublée (en théorie, on éviterait ainsi une fois sur deux la paralysie qui saisit la Suisse en année électorale, comme par exemple en 1983);
— adoption du principe «concepteur-testeur», selon lequel tout législateur doit comprendre et ressentir les lois qu'il fait (de même, il faudrait obliger les architectes à vivre dans les maisons qu'ils construisent et les fabricants de gadgets à s'encombrer de tout ce qu'ils commercialisent);
— pour mémoire: introduction du vote électronique aux Chambres fédérales et dans les grands législatifs cantonaux, publication obligatoire des recettes et dépenses des partis à tous les niveaux, etc. (prière de se rapporter au rapport sur la «réforme du Parlement» et aux ouvrages de science politique);
Sur cette bonne lancée, on se prend à rêver d'une autre mesure, sauf erreur jamais envisagée: l'institution d'une garantie contre les risques à l'obstruction.

SUITE ET FIN AU VERSO

A NOS LECTEURS ET AMIS

DP en été: tous les quinze jours

C'était au temps du lancement de la formule hebdomadaire de «Domaine Public», en 1972 (il y a plus de dix ans déjà!): considérant que la rédaction bénévole autant que non professionnelle pouvait reprendre son souffle pendant les deux mois d'été, recharger ses accus, relancer plus calmement la réflexion de fond, atomisée par la parution semaine après semaine, considérant en bref qu'il était possible, sans trop de dommages, de baisser en été un peu la garde de la «contre-information», les amis et abonnés de DP avaient admis le principe d'un rythme estival de parution plus faible que la normale.

Depuis lors, décidés tout de même à ne pas quitter le front, nous nous sommes autorisés chaque année de cet accord pour paraître tous les quinze jours en juillet et en août.

Merci de nous accorder, en 1983 encore, cette semi-pause bienvenue!

«Domaine Public» vous parviendra donc aux dates suivantes, pour les quatre numéros prévus:
DP 691, les 14/15 juillet.
DP 692, les 28/29 juillet.
DP 693, les 11/12 août.
DP 694, les 25/26 août.

Nous apprécions ce cadeau que vous nous faites.
Et bonnes vacances!

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Contre l'obstruction

La technique est en effet connue chez nous aussi, même si elle y prend une autre forme que la logorrhée parlementaire bien connue en France ou en Italie.

En Suisse, c'est à la fois plus simple et, comme il se doit, plus discret: pour freiner efficacement le traitement d'un projet en suspens auprès de l'un ou l'autre des conseils composant l'Assemblée fédérale, il suffit d'empêcher la réunion de la commission chargée de préparer le débat au plénum; et pour cela, il suffit aux membres de la commission de ne pas trouver de date dans leur agenda — ou de pousser le cynisme jusqu'à ne pas même chercher à y repérer un jour encore libre.
Du coup, le processus parlementaire se trouve bloqué, pour un temps du moins. Par exemple pour le temps des élections. La manœuvre, habituellement pratiquée par les bourgeois, jamais prompts à légiférer sauf en matière militaire ou agricole, vient à nouveau de réussir par deux fois au Conseil des Etats.

Ainsi, le nouveau droit du mariage, dont le Conseil national vient de débattre ne reviendra sans doute plus cette année devant les sénateurs, dont la commission ne siègera pas avant le 11 novembre prochain.
Quant à la commission chargée d'examiner le programme de mesures économiques à moyen et long terme (paquet Furgler II, comprenant l'«affreuse» garantie contre les risques à l'innovation, condamnée par la droite et le Vorort), elle ne se réunira qu'à fin octobre, alors que le débat dans le conseil prioritaire était prévu pour la session de septembre. En clair, la GRI ne serait instituée que dans plus d'un an, si elle n'était déjà virtuellement condamnée depuis des mois. A noter que le délai précité vaut aussi pour les mesures de politique régionale, très attendues dans les arcs horloger et alpin.
Et même pour les objets reconnus urgents par les partis gouvernementaux, l'obstruction à la suisse fonctionne bien: la révision de la loi sur l'asile, qui devait passer dans les deux Chambres à la session d'automne, attendra que les élections soient passées pour revenir en discussion.
Elle rejoint donc les autres dossiers chauds glissés prudemment au fond des tiroirs parlementaires d'où les élus du 23 octobre prochain devront les retirer: Kaiseraugst, nouvelle répartition des tâches canton/Confédération, assurance-maladie, et, pourquoi pas, adhésion de la Suisse à l'ONU.

Il faudra bien passer du rêve à la réalité, et instituer un système de garantie contre les risques graves que l'obstruction fait courir à l'efficacité des travaux parlementaires, à l'image de ces travailleurs particuliers, et, plus profondément, au fonctionnement de nos institutions.

Y. J.

SOCIÉTÉ

A loisir

En France, le droit de grève est quasi absolu, et il l'était avant même que le parti socialiste devienne majoritaire. Dans le secteur public, la loi fixe la procédure des préavis.
Le respect de ce droit est considéré comme plus fondamental que celui des usagers; droit à la grève pour les aiguilleurs du ciel au mois d'août, pour les employés du métro les jours ouvrables, et — avec approbation de toute la droite — des médecins hospitaliers. Une seule exception, ou du moins une limitation: le personnel de la télévision doit assurer un programme minimum. Chaque chaîne, le sien. Récemment, ce ne fut pas le cas: le téléspectateur n'avait pas le choix; le même programme minimum était omnichaîne. Immédiatement, il fut annoncé par le gouvernement que désormais on veillerait au respect de cette obligation: au moins deux programmes minimums.
Qu'un travailleur mette trois heures de temps pour regagner son domicile, parce que saute le métro dans le trio: métro, dodo, boulot, c'est dans l'ordre constitutionnel des choses, mais au moins qu'il ait, de retour chez lui quand même, le choix entre deux mauvais navets TV. Significative hiérarchie des valeurs.
Qu'est-ce donc que le loisir et le temps libre? Sur ce sujet, lire — mais en aurez-vous le temps? — l'étude de quatre sociologues[1], riche en information et en réflexions. Pour l'illustrer, deux approches.
Définitions.
Qu'est-ce que le temps libre? Est-ce le «Fais ce que tu voudras» de Rabelais? Cela se mesure-t-il? Car on passe d'un ordre physique, le temps astronomique, à un ordre social, le temps contraint, celui du travail, avant d'atteindre le temps libre.
Mais le temps libre permet aussi de répondre à des «devoirs», des «obligations». Il a ses contraintes familiales, religieuses, civiques. Dans le temps libre, il y a du temps obligé. Le temps libre ne serait-il donc que le temps résiduel obtenu par la soustraction: temps astronomique — temps contraint — temps obligé = temps libre.
La recherche méthodologique, bien cadrée dans l'ouvrage cité, fait apparaître les difficultés, liées au concept de liberté. Si j'ai choisi mon travail et que je m'exprime en travaillant, si je me retrouve dans mes obligations familiales, politiques etc., est-ce que le temps que j'y consacre n'est pas libre? Libre signifie-t-il, de manière individualiste, pouvoir à tout moment faire ou ne pas faire quelque chose.

[1] «Temps libre», Christian Lalive d'Epinay, Michel Bassand, Etienne christe, Dominique Gros. Editions Favre.

Mais même ce temps libre-là est sollicité par la culture de masse. L'Etat investit, règlemente (voir plus haut), organise TV, radio, etc. Si l'individu veut résister à cet encadrement culturel, il faut qu'il puisse s'appuyer sur des traditions, une appartenance à un groupe, auquel il consacrera du «temps obligé».

Tout cela réactualise donc et renouvelle d'anciens débats philosophies qui mènent assez loin.

Loisirs et suroccupation.

Les enquêtes révèlent que les ouvriers ont les horaires hebdomadaires les plus longs, qu'ils ne travaillent jamais le week-end (68%), que s'ils pouvaient aménager le temps de travail, ce serait de préférence pour avancer l'âge de la retraite (36%). En revanche, les cadres supérieurs travaillent toujours ou souvent le week-end (55%), ont plus que d'autres groupes le sentiment de manquer de temps, mais sont aussi la catégorie qui souhaite le moins (agriculteurs exceptés) avancer l'âge de la retraite et qui désire le plus ne rien changer à l'aménagement de l'horaire de travail.

Quelques faits qui, sans plus ample débat philosophique, mènent assez loin. **A. G.**

NOTES DE LECTURE POUR L'ÉTÉ

Pionniers

En ce début de 18e siècle, on ne connaît toujours pas la forme exacte de la terre. Est-elle sphérique, allongée en direction des pôles ou au contraire un peu aplatie, comme l'a imaginé Newton dans ses «Principia mathematica» en 1687, le diamètre polaire étant plus court qu'un diamètre équatorial? La preuve serait pourtant facile à obtenir: il suffirait de mesurer deux arcs de méridien, l'un situé près du pôle nord et l'autre proche de l'équateur, les latitudes des lieux en question étant déterminées par l'observation des étoiles...

En France, l'Académie royale des sciences réussit à convaincre Louis XV de financer deux expéditions. Maupertuis et Clairant partent en Laponie et mènent à bien leur tâche en quelques mois. Godin, Bouguer et La Condamine choisissent les hautes plaines du Pérou, mais là, leur mission s'avère beaucoup plus difficile et plus longue: parti en 1735, le premier ne rentre que neuf ans après; quant à Jussieu, naturaliste et médecin (le personnage le plus attachant du voyage), il ne revoit sa patrie que trente-six ans plus tard...

Par la vulgarisation (au sens le plus parfait!) de sa thèse d'histoire des sciences, Florence Trystram[1] présente aujourd'hui cette expédition péruvienne dans un livre accessible à tout un chacun. On n'y apprend pas par le menu les méthodes de calculs, les raisonnements scientifiques des savants. Tel n'est pas son but. En revanche, l'aventure humaine, la vie, est ici restituée de façon poignante par la mise à jour des différentes personnalités, confrontées d'une part aux difficultés du climat, de l'altitude (qui transforme chaque mesure en un exploit physique exténuant) et d'autre part aux égoïsmes et aux rivalités qui petit à petit empoisonnent les relations entre académiciens.

Tout commence aux Petites Antilles, première escale, par le galvaudage des chances de succès de l'expédition, son chef, Godin, dilapidant les réserves financières, subjugué par le charge d'une belle créole aux goûts de luxe. Mais rien n'arrêtera nos héros. Ils s'organisent, parviennent au Pérou, s'arrangent pour subvenir à leurs propres besoins (par la contrebande d'or?). Et ils se mettent à leur travail de triangulation, allant jusqu'à recommencer pendant trois ans la même série de mesures de positions d'étoiles, ignorant que ce qu'ils prennent pour des imprécisions ne sont que la mise en évidence d'une caractéristique de la rotation terrestre. Malgré le mauvais temps, le froid et la neige, malgré le fait que le groupe se scinde en deux sous la pression des jalousies et des susceptibilités, au prix d'efforts physiques et psychiques tels que tous rentrent malades et profondément marqués, ils ramènent néanmoins une moissons impressionnante de résultats. Hormis la preuve de la forme aplatie de la terre, quantité de descriptions géographiques, climatiques, géologiques, zoologiques et botaniques (découverte du caoutchouc par La Condamine lors de sa descente de l'Amazone à la recherche des amazones!) prouvent leur étonnant courage, une persévérance qui rappelle à bon escient que les grandes conquêtes scientifiques modernes n'auraient pas été possibles sans ces pionniers. A lire à l'époque de la navette spatiale. **G. M.**

[1] «Le procès des étoiles», Florence Trystram, Seghers, Paris 1979 (267 pages, 25 cm!).

PR

La TV reçoit

Donc, selon la prudente tradition et dans son infinie sagesse préélectorale, la TV suisse fait attention de ne pas prêter son antenne à des vendeurs de partis politiques pendant la période cruciale qui précède le verdict populaire. Le Téléjournal, en particulier, n'invitera plus de «personnalités politiques» le dimanche soir à partir de la fin du mois de juin. Et le service de presse de la TV de nous rassurer illico: «Nous pourrons (en lieu et place) faire connaissance avec des Suisses romands qui ont fait carrière outre-Sarine, grâce à des portraits de cinq minutes, présentés à la fin de l'édition principale de 19 h. 30». Défileront ainsi une douzaine de «grands noms»: Pierre Koller, propriétaire de galeries d'art, Anne-Marie Blanc, Vaudoise et l'une des actrices les plus populaires du Schauspielhaus de Zurich, Jean-François Bergier, professeur d'histoire des civilisations à l'EPF de Zurich, Marc Moret, PDG de Sandoz à Bâle, Maurice Mamie, directeur de la Foire de Bâle, Pierre Arnold, directeur de Migros, Jean-Paul Chapuis, directeur de l'Association suisse des banquiers, Pierre Languetin, directeur de la Banque Nationale Suisse, et Alex Jetzer, directeur-adjoint de Sandoz. Comme on le voit: pour qu'une «carrière» outre-sarine soit reconnue en Suisse romande, mieux vaut être un homme et être cadre chez Sandoz. Voilà un choix qui nous changera en effet des propos d'invités marqués sur le plan politique: place aux lobbies.

COMPAGNIE VAUDOISE D'ÉLECTRICITÉ

Des meules et des moulins

Lors des assemblées générales de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), dont il est le directeur, M. Jacques Desmeules ne rate jamais l'occasion, année après année, de jouer à nous faire peur et de fustiger les vilains qui refusent d'être saisis de panique ou tout simplement de croire aux sombres prophéties dont il s'est fait une spécialité.

Sacré Jacques Desmeules, il est aussi immuable que ces vieux moulins à eau qui continuent à tourner longtemps après qu'on ait renoncé à utiliser l'énergie qu'ils mettent à disposition.

Jacques Desmeules répète chaque année au début de l'été que la pénurie d'électricité est à la porte parce qu'on ne construit pas assez de centrales nucléaires, qu'on refuse de nouvelles lignes à haute tension et des projets d'aménagement hydroélectriques.

Malheureusement pour la crédibilité de ces discours, nous tendons plutôt vers une surabondance électrique. Il y a en effet davantage de chances pour que nous soyons obligés d'organiser un gaspillage accru de l'électricité qu'il n'y en a que nous devions nous serrer la ceinture.

Bien sûr, cela n'est pas entièrement la faute de M. Desmeules: les Français ont construit, et construisent hélas encore, des centrales nucléaires dont il faut bien écouler la production. Les possibilités d'amélioration des rendements des machines électriques sont grandes et la demande d'électricité des citoyens n'augmente plus aussi vite; cette demande est en réalité en train de plafonner; elle diminuera ensuite. Mais les centrales nucléaires en construction, dont Leibstadt pour la Suisse, vont entrer progressivement en service, mettant toujours plus de courant à disposition, à des coûts toujours plus élevés (12 centimes le kWh pour Leibstadt).

On assiste donc à la mise en place d'un imbroglio économique. Pour s'en sortir, M. Desmeules et ses semblables préconisent la fuite en avant: on va pousser à la consommation d'électricité par tous les moyens, y compris le gaspillage (chauffage électrique direct, en particulier) et faire croire au bon peuple que cette énergie électrique, qu'il faut absolument gaspiller pour vivre heureux, ne peut être fournie que par des centrales nucléaires ou des grandes centrales hydroélectriques. Ceux qui n'abondent pas dans ce sens sont villipendés, voir le discours annuel de M. le directeur Desmeules.

Des programmes tels que celui de M. Desmeules ne sont plus si faciles à mettre en place, parce que les gens sont mieux informés (grâce, en partie à ceux-là même qui déchaînent la colère de notre orateur: le WWF, la Fondation suisse pour l'énergie et l'Institut de la Vie). Par ailleurs, l'hydraulicité a été favorable ces dernières années, ce qui n'a pas aidé M. Desmeules dans ses efforts pour créer la peur de la pénurie.

En 1982, le solde exportateur d'électricité de la Suisse représentait le 30% de la consommation intérieure, c'est évidemment beaucoup. Exprimé autrement: environ les trois quarts de la production de nos centrales nucléaires (Beznau I et II, Mühleberg et Gösgen) ont été exportés. Ce solde exportateur a d'ailleurs une tendance à augmenter avec les années, sous l'effet combiné de la mise en service de nouvelles centrales, d'une bonne hydraulicité et du plafonnement de la demande. Ah, si M. Desmeules pouvait manipuler le climat en plus de l'opinion publique!

Plutôt que de se battre contre de (vieux) moulins, M.D. ferait bien de relire avec attention les deux initiatives énergétiques qu'il vitupère. Il constaterait que ces textes, contrairement à ce qu'il prétend, contiennent des propositions concrètes et réalistes permettant d'assurer l'avenir énergétique du pays sans se jeter, comme avec le nucléaire, dans une dépendance irrémédiable à l'égard de l'étranger (uranium, retraitement des déchets, etc.) et sans être obligé d'imposer, avec l'appui des autorités cantonales, des déchets radioactifs aux communes, contre la volonté de leurs habitants. Ces initiatives proposent aussi de mettre en valeur les ressources énergétiques renouvelables du pays qui permettraient de faire à nouveau tourner Desmeules avec des (moins vieux) moulins.

P. L.

BONNE CAUSE NUCLÉAIRE

La guerre sainte à nos frais

Les actionnaires de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), réunis en assemblée générale à Genolier le 21 juin dernier, ont donc eu droit à la traditionnelle tirade du directeur Desmeules. Appel à la guerre sainte contre les ennemis du nucléaire. Nous extrayons tout de même quelques extraits à l'intention de nos lecteurs, qui leur permettront d'apprécier le climat.

Après quelques minutes consacrées à la pénurie d'électricité qui menace, M. D. en vient à désigner les ennemis de la Cause, ne lésinant pas sur l'argumentation scientifique.
Où les amis de DP reconnaîtront quelques noms qui leur sont familiers; citons:

(...) Alors, direz-vous, et l'électricité? Eh bien, d'après M. Philippe Roch, du WWF, qui sait tout sur les pandas, les autoroutes, les forêts tropicales, les lignes à haute tension, etc., il n'y a pas de problème d'électricité parce qu'il y en a assez et qu'il suffit de l'économiser. Et il n'est pas le seul à le dire: Mme Monique Bauer, M. René Longet sont du même avis ainsi que la Fondation suisse de l'énergie, qu'il vaudrait mieux appeler Fondation suisse contre l'énergie, avec M. Pierre Lehmann, qui est peut-être un peu moins connu, mais qui a cependant été un des principaux conseillers de la

population d'Ollon lors de la préparation du récent vote consultatif sur la CEDRA. Ce M. Lehmann est aussi une autorité en matière d'économie énergétique, puisqu'il a été cité par l'avocat de l'Etat de Vaud, dans un mémoire au Tribunal fédéral en 1981 dans lequel il concluait que pour résoudre le problème des besoins en énergie de chauffage, il fallait entre autres: «promouvoir une stabilisation, voire une diminution de la population». Voilà une manière originale d'évacuer le problème: c'est presque la «solution finale». Face à ces chants d'allégresse des représentants du WWF, de l'Institut de la vie et de la Fondation suisse contre l'énergie et à leur souci de développer le mieux-être des lombrics, on trouve les électriciens qui s'obstinent à répéter bêtement que puisque la consommation augmente, cela veut dire que les gens consomment plus d'électricité et que si on ne leur en fournit pas plus, il faudra qu'ils se restreignent.

MARCEL BURRI AU PILORI

Et lorsque notre orateur en vient à aborder le problème du stockage des déchets radioactifs et de la dernière consultation vaudoise à propos de Würenlingen, il n'a pas assez de mots pour flétrir les opposants; citons encore une fois:

(...) On peut regretter que les Autorités de la région (d'Ollon. Réd.) aient pris la tête du mouvement, en attisant les passions et qu'elles aient organisé une désinformation systématique de la population en faisant appel à des gens qui ne cachent pas leur position viscéralement antinucléaire. Le géologue Buri (Marcel Burri. Réd.), par exemple, plus connu par ses invectives contre ses collègues géologues que par ses publications scientifiques, est opposé par principe aux sondages de recherche, et il déclare que même si on lui apporte la preuve que les problèmes posés par les dépôts sont résolus, il ne changera pas d'avis et restera absolument opposé aux centrales nucléaires. On dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis; or, comme je respecte l'Université de Lausanne, cela doit être faux puisque le professeur Buri y enseigne la géologie. Mais il n'honore pas son titre lorsqu'il l'utilise pour satisfaire sa hargne antinucléaire et lorsqu'il attaque grossièrement ses collègues occupés à la CEDRA qui ne sauraient être honnêtes, d'après lui, puisqu'ils reçoivent de leur travail, de l'argent provenant des entreprises électriques.

POUR LE BOYCOTT DU WWF

Et abordant la question de la construction de la nouvelle ligne 380 Kilovolts Romanel-Verbois... nous citons toujours:

(...) Les clients et les actionnaires de la CVE qui ont été abusés par les publications attendrissantes sur les «nounours» du WWF doivent savoir que l'argent qu'ils donnent à cette organisation sert aussi à saboter la production et la distribution d'électricité. Les difficultés d'approvisionnement qu'on risque de rencontrer à la Côte seront surtout le fait de l'obstination malveillante du WWF. Nous conseillons à tous les intéressés d'y regarder à deux fois avant de payer quoi que ce soit à ces gens qui se moquent parfaitement des ennuis causés par leur intransigeance.

Et pour terminer, l'annonce de la prochaine croisade de la CVE, financée, comme il se doit, par les consommateurs d'électricité et cautionnée par les collectivités publiques qui la coiffent; citons pour la dernière fois:

(...) La première initiative, dite «antiatomique», vise à empêcher la construction de toute nouvelle centrale après Leibstadt, et à supprimer à terme toute centrale nucléaire en Suisse. Si on se rappelle qu'après Leibstadt, plus de 40% des besoins en électricité seront couverts par les centrales nucléaires, on voit bien à quelle ruine économique conduirait l'acceptation d'une telle initiative.

La deuxième initiative est un monument d'hypocrisie. Son titre «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» est trompeur. Elle est simplement dirigée, comme l'initiative antiatomique, contre les centrales nucléaires et contre toute centrale, moyenne ou grande, destinée à produire l'énergie électrique. En fait, elle est plus dangereuse encore, car elle vise surtout à bouleverser notre système économique et social.

La CVE estime de son devoir d'agir contre ces funestes initiatives et elle consacrera les sommes nécessaires au financement des campagnes d'information du public. L'article 9 du décret du Grand Conseil du 26 novembre 1951 sur la création de la CVE et le renouvellement des concessions, précise que «la CVE est tenue de couvrir les besoins en énergie électrique des régions du canton dont les limites sont fixées par le Conseil d'Etat». Elle doit donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir son approvisionnement.

Applaudissements dans les rangs du conseil d'administration, où on retrouve — excusez du peu — pas moins de trois conseillers d'Etat vaudois, MM. Marcel Blanc (membre du comité de direction), Pierre Duvoisin et Claude Perey?

EN BREF

Le nombre des avocats en exercice a régulièrement augmenté en Suisse de 1970 à 1981, soit de 50% au total. En 1970, on dénombrait dans l'ensemble 2564 avocats en Suisse, en 1975, 2938 et en 1981, 3833; on se trouve donc en présence d'une progression accélérée, manifestement parallèle au foisonnement des textes législatifs. La population résidante, en revanche, ne s'est accrue que faiblement au cours de la même période. Pour 100 000 habitants, on comptait 41 avocats en 1970 et 60 en 1981. Les densités correspondantes étaient les plus élevées à Genève (146 avocats) à Bâle-Ville (115) au Tessin (109) en Valais (95) dans les Grisons (93) ainsi qu'à Zurich (81) et les plus faibles en Thurgovie (11) en Appenzell-Rodes intérieures (15) à Schaffhouse (21) de même qu'en Argovie et à Bâle-Campagne (23 dans l'un et l'autre cas).

* * *

Dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (25), un vigoureux plaidoyer (Christoph Müller et Hans-Ruedi Widmer) pour une réduction de la durée du travail hebdomadaire en Suisse.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

De commission en commission

Je ne me rappelle pas si je vous l'ai déjà dit: j'ai derrière chez moi un tennis, où viennent jouer quantité de jeunes et de moins jeunes. Il m'arrive de regarder...

Eh bien, si la moyenne de nos contemporains font l'amour comme ils jouent au tennis, cela ouvre des perspectives véritablement dantesques! La plupart des balles dans le filet, ou en dehors des lignes réglementaires, quand ce n'est pas sur la route ou dans mon jardin...

Vous allez me dire qu'il n'y a pas de rapport entre se livrer aux plaisirs de l'amour et jouer au tennis. Je vous demande bien pardon: dans l'un et l'autre cas, il s'agit de synchroniser deux dynamiques — deux rythmes, si vous préférez.

Et c'est pourquoi je me réjouis, au vu de la gravité de la situation, que le Département de l'instruction publique vaudois ait décidé de prendre en mains l'éducation sexuelle à l'école.

Pour cela, il a recouru aux bons offices du CMSPF[1], dont il publie l'organigramme dans son bulletin de mai («Perspectives» n° 3, p. 5).

Donc, il y aura un *Conseil général*, formé des délégués de l'Etat, du DISP et du DIPC[1]; de ceux des communes, des Eglises, de la Société vaudoise de médecine et de Pro Familia.

Ce Conseil général délègue ses pouvoirs à un *Comité de direction* — suivez bien, je vous prie — lequel à son tour est en rapport d'un côté avec une *Commission de documentation et d'information*, et de l'autre avec une Commission médicale, une Commission spirituelle et morale, une Commission juridique et une Commission de planning familial. Sans compter une Commission d'information sexuelle et une Commission des problèmes conjugaux.

Vous y êtes? Six Commissions, faites bien attention.

La Commission d'information sexuelle renseigne ou est renseignée par le DIPC, le DPSA et le DAIC, c'est-à-dire le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (formation professionnelle — partant sans doute du point de vue qu'en 1980 et tant, tous les enfants ne sont pas apportés par la cigogne, mais que quelques-uns naissent dans des choux et font par ailleurs l'objet d'un commerce florissant).

Mais revenons à la *Commission de documentation et d'information*. Elle est liée indirectement (pointillé) au *Service de documentation et d'information*, lequel à son tour est un appendice du *Centre médico-social* de Pro Familia, à Lausanne, et plus particulièrement de la *Formation de base* qu'il impartit, avec trois rubriques: Consultation de planning familial, Education sexuelle et Consultation conjugale — tous trois reliés à la Clinique universitaire obstétrique et gynécologique.

Vous me suivez?

Le *Comité de direction* s'appuie: à Montreux sur une Consultation conjugale, aidé par un Comité de soutien; à Yverdon, sur une Consultation de planning familial, aidée par un Comité de soutien; à Vevey, sur une Consultation conjugale et une Consultation de planning familial, aidées par deux Comités de soutien; à Renens enfin, sur une Consultation de planning familial, aidée par un Comité de soutien.

Ajoutons que les Comités de soutien de Renens, Yverdon et Vevey entretiennent des relations indirectes les uns avec les autres. Si après ça, nos jeunes ne sont pas *éclairés*, avouez qu'il y a de quoi désespérer!

J. C.

[1] CMSPF: Centre médico-social de Pro Familia; DISP: Département de l'Intérieur et de la Santé publique; DIPC: Département de l'Instruction publique et des Cultes.

COURRIER

Elève DP... pourrait mieux faire

Malgré mes hésitations, j'ai finalement renouvelé mon abonnement à «Domaine Public» que je lis depuis le premier numéro (mes parents y étaient déjà abonnés). Pourquoi cette lassitude? Probablement pour des raisons qui font la qualité même de ce journal. L'unité de style d'un numéro à l'autre fait la force de cette publication, malheureusement elle commence à me lasser. Le résultat laisse trop souvent percer un copinage: les universitaires socialisants, juristes ou économistes de formation, bureaucrates de carrière, avaient un côté sympathique lorsqu'ils succédèrent aux staliniens, aux populistes ou aux idéologues fumeux. Toutefois, après avoir vu cette nouvelle vague à l'œuvre, je pense qu'elle ne vaut guère mieux que la précédente qui avait au moins le mérite de la passion, alors que vous avez eu, du moins jusqu'à la crise, le mérite de l'efficacité. Cette nouvelle élite de la gauche helvétique arrive en fin de course, le coma est proche, le discours devient répétitif. Un sursis n'est pas impossible, mais peu probable. Il ne vous reste plus qu'à imaginer une relève.

Avec mes cordiales salutations. **G. B.**

Réd. Disons-le d'emblée. Entre les ambitions affichées par «Domaine Public» — analyser et publier la réalité helvétique, proposer des idées, des ouvertures nouvelles dans le confort intellectuel de la démocratie de concordance — entre ces ambitions et leur concrétisation hebdomadaire, il y a une distance qui justifie l'insatisfaction.

L'unité de style, le discours répétitif, d'acord; c'est la rançon du petit nombre de collaborateurs prêts à prendre la plume semaine après semaine. D'autres à gauche ont cherché une certaine diversité, un style nouveau. Mais cette relève-là n'a pas tenu la distance.

Cela dit, cher correspondant, en contemplant les crépuscules successifs des «élites» vous vous confinez dans le rôle assez confortable de l'observateur. Pourquoi serait-ce à nous seulement à imaginer une relève? L'équipe de «Domaine Public» n'est pas un club fermé; elle accueille volontiers des forces nouvelles.

INDEX

Domaine Public 680-689

Quatrième livraison de l'index des textes parus dans ces colonnes, comme promis à nos lecteurs. Cette semaine, DP 680 (21.4.1983) à DP 689 (23.6.1983).

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

680 (8). La barque n'est pas pleine. Réfugiés: sortir du psychodrame.
683 (3). Municipalité lausannoise. Gouverner sans prévoir.
684 (7). Démocratie. Egalité des droits: au boulot!
686 (1). Climats. Avant-première fédérale (réforme du droit sur les sociétés anonymes).
689 (3). Les principes et le terrain. Charte sociale européenne: le poids des Etats.

Parlement

680 (8). Homme-orchestre. Furgler aux champs.
684 (8). *Point de vue.* Verts roses et verts pâles (G. S.).
686 (7). *Courrier.* Un écolo se fâche tout vert (L. Rebeaud).
689 (1). Quelques verts à Berne (J. D.).

Elections, votations

682 (5). Après Zurich. Si la droite est intelligente... (participation socialiste au Conseil fédéral).
682 (8). Démocratie. Femmes en plus.
683 (5). Législatifs cantonaux 1971-1983: majorités inexpugnables.
684 (1). Le spectacle (élections fédérales) (J. D.) — Annexe. Comment les Suisses sont venus à bout du chômage (scénarios de R. Strahm).
687 (8). Abstentionnisme. Trop simple...
688 (7). Gauche-droite. Dissidents en quête d'électeurs.
688 (8). Paris-Londres. Elections, pièges à chiffres.
689 (8). Votation genevoise (démolitions, transformations et rénovations d'immeubles). Manipulation radicale.

Initiatives

684 (8). Droits populaires à Genève. Il suffit de passer le temps (initiative pour la protection de l'habitat...).
688 (2). Démocratie. Initiative, quand tu les tiens!

Société

686 (4, 5). Droit du mariage. A quel(s) nom(s) se vouer? (débat au National, tableau des propositions).
688 (7). Mariage. Le droit et la morale — Pub. Indépendants à la «une».

Secteur public

687 (8). A contre-courant. Pour des droits supplémentaires à l'administration (A. G.).

Novosti

682 (1). Le complot.
683 (7). «La Suisse», 19.9.1981, page 31. M. Chevallaz: les pacifistes, c'est l'armée.
686 (3). Longues oreilles. Bons et moins bons voisinages.
687 (6). Mort au vif. Lutte antichar: conseils pratiques...
688 (8). Jardins de grands enfants (W. Ritschard, H. Hubacher).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

680 (1). La relance: de qui, pour qui?
687 (2, 3). La crise face au «triangle d'or». La Suisse romande dans tous ses états — 1. La ruée vers le Léman. 2. Le tertiaire, comme partout. 3. Lourd tribut au chômage.
689 (4, 5). Attention: fragile. Petits commerces et calculs d'épiciers (débat au National).

Consommation

681 (6). Je n'achète pas du tout (test «J'achète mieux»).
683 (1). Vous avez le temps! (rapport qualité-prix-temps) (A. G.).
685 (1). Les vains courages de Kurt Furgler (loi sur la concurrence déloyale (Y. J.) — Annexe. Dans le collimateur de la droite (art. 3, projet de loi).

Suisse-tiers monde

682 (4). Solidarité. D'abord, la libération sociale (lancement de Solifonds).

Seveso

680 (1, 2). Libéralisme. Seveso: les Etats à la rescousse.
681 (5). Boycott. Les mécomptes d'Hoffmann.
686 (1). Climats. Hoffmann-La Roche conforme.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

680 (3). Affaires: le dogme de l'infaillibilité patronale (Matisa, Alusuisse, Coop...).
680 (4, 5). Reconversion. Tourisme suisse: nouveaux horizons.
681 (8). Canes. La leçon de Nestlé.
688 (1). Homogénéisation (sociétés homogènes: milieux économiques, conseils d'administration...) (A. G.).
689 (6). Actionnariat. Mange et tais-toi!

Banques

682 (5). Banque cantonale vaudoise. Double vue.
683 (4, 5). Refrain connu. Ce qui est bon pour les banques...
688 (3). Capitalisme. Profits sans frontières.

Horlogerie

685 (4-6). ASUAG + SSIH = IHS. Lettre ouverte à Gilbert Tschumi. Pour un nouveau statut de l'horlogerie suisse (A. Gavillet).
686 (6). Humeur. La faillite des gestionnaires.
687 (1). La brèche horlogère (L. B.).

Assurances

686 (1). Climats. Saynète fiscale.

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES

686 (3). Environnement. Une Chambre des sages digne de ce nom (projet de loi aux Etats).

Energie nucléaire

681 (4). Déchets (radioactifs). Ollon: du pain sur la planche.
682 (6). Déchets radioactifs. Les Vaudois décideront du sort d'Ollon.
688 (4-6). Déchets radioactifs. Les mensonges de la CEDRA (suite) — Epidémie. La rage des géologues danois. — Atome et démocratie. Le syndrome d'Ollon.
689 (4). ATEL. Qui perd gagne ou le business électrique.

Aménagement du territoire

682 (2, 3). Villas en pagaille (région lausannoise) — Construire des villes à la campagne.
683 (8). Vingt pages. Des pistes pour la ville («Polyrama»).

Transports et communications

683 (6). Humeur. Sacrifices humains (sur les routes).
687 (5). Experts. Compte routier: des millions dans le flou.
687 (7). *Point de vue.* Ma rue (C. D.).
689 (2). Humeur. Morts sur la route: un peu plus, un peu moins (50 km/h).

Epuration

684 (4-6). Phosphates and co. En point de mire, l'économie de l'eau — Civilisation du tuyau. Donnez-nous notre eau quotidienne!
685 (2, 3). Phosphates, savon and co. La belle lessive de l'an 2000 (P. Lehmann).

COMMUNICATION

682 (8). Transparence. Pour un droit à l'information (Genève).
684 (7). Photographies. Catalogues en poche (A. G.).

Radio-TV

680 (5). Mises en garde (syndicales). Radio-TV: l'audience par l'autonomie.
682 (2). Taisez-vous et vous serez écoutés.
688 (3). *Point de vue.* Radios locales: les pièges de l'ordonnance (E. Bollinger).
689 (8). Concession. La SSR face à 36 radios locales.

Presse

683 (6). Ça barde. Service rendus (85e anniversaire de «La Suisse»).
684 (3). Communisme. Il y a quarante ans: «La Voix ouvrière».
684 (3). A deux pas. Des artisans de l'information (périodiques provinciaux français).
686 (2). Echiquier politique. Une presse de droite marginale.
686 (6). «Blick» partout.
687 (8). Humeur. Tout va mal («TVB Hebdo») (G. S.).
689 (6). Communication. Un quotidien pour les beauf.

ÉDUCATION, INSTRUCTION PUBLIQUE

681 (8). Collèges lausannois. Les méditations de la directrice des Ecoles (Elysée).
683 (3). Le chef a le bras long. Ordre et mesquinerie (congés des maîtres vaudois).
686 (8). IUHEI: une crise exemplaire. Université: la fin des privilèges.
687 (4, 5). Economies, économies. Maisons d'éducation: l'héritage de la philanthropie (E. B.).

SANTÉ, SÉCURITÉ SOCIALE

681 (1-3). Pierre Gilliand contre vents et marées («Rentiers AVS — Une autre image de la Suisse» (L. B.) — Neuf points. Passer à l'action!

ORDINATEUR, INFORMATIQUE

683 (8). Les nouvelles mémoires. Informatique et démocratie.
684 (8). *Point de vue.* Trous de mémoire (G. S.).

ET ENCORE

682 (6, 7). Ludwig Wittgenstein (1889-1951). Aux antipodes de Marx (entretien avec Jacques Bouveresse).
683 (2). Ludwig Wittgenstein. Le philosophe ici et maintenant.
688 (2). Avis de recherche. Neuf destins à travers l'Histoire.
680 (5). Scènes lausannoises. Des coulisses mal éclairées.

NAVETTES QUOTIDIENNES

Voiture, boulot, dodo

Navetteur: personne dont la commune de résidence et la commune de travail ne sont pas les mêmes et qui se déplace quotidiennement de l'une à l'autre (l'échelle spatiale la plus restreinte pour laquelle les navetteurs sont recensés en Suisse est la commune; ainsi une personne qui se rend de son domicile à son lieu de travail sur le territoire d'une même commune, n'est pas considérée comme navetteur). Navetteur: redoutable néologisme inventé par le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (Scris) pour simplifier la lecture de son dernier dépouillement du recensement fédéral de la population (1980); un travail qui paraît sous la forme d'un petit cahier d'une trentaine de pages, bourré de chiffres et de schémas, à la fois passionnant et inquiétant, par l'image qu'il donne de l'évolution du canton de Vaud et de ses habitants «actifs» (256 300 personnes), «Lieux de domicile — lieux d'activité: la mobilité quotidienne dans le canton de Vaud» (adresse utile: Saint-Martin 7, 1014 Lausanne). Un rapide survol de ce constat.

UNE EXPLOSION

La mobilité quotidienne des personnes actives dans le canton de Vaud ces trente dernières années? Une véritable explosion: en 1950, 12% d'entre elles changent de commune pour travailler; la proportion passe à 39% en 1980... 100 000 navetteurs!

Une explosion qui a des incidences cruciales

— sur l'espace; ségrégation toujours plus marquée entre les zones de résidence et les zones de travail, avec en corollaire ce flux et ce reflux quotidien de travailleurs;

— sur les transports, avec les nuisances (pollution de l'air, bruit, «dont les effets ne sont jamais comptabilisés»), les engorgements, les hypertrophies routières, que provoquent plus ou moins directement ces navetteurs qui, à près de 40% utilisent la voiture pour se déplacer («les transports collectifs sont les types de transport les moins utilisés; seules 18% des personnes concernées y ont recours; il s'agit principalement de transports par tram, autobus, trolleybus ou car, le train faisant figure de parent pauvre»);

— sur l'emploi du temps; les calculs du Scris: «Les 100 000 navetteurs du canton de Vaud consacrent en moyenne entre 17 et 20 minutes par jour pour un trajet simple course. Cela représente une perte globale journalière de 28 000 à 33 000 heures; le double si on compte l'aller et retour, sans prendre en considération les actifs qui effectuent un aller et retour supplémentaire. Ceci équivaut aux heures travaillées par quelque 7 000 actifs occupés à plein temps durant une journée pour le seul canton de Vaud. Ces heures ne sont ni rémunérées, ni vécues en loisirs; en cela, elles sont des coûts privés.»

Et la conclusion du Scris, prudente: «Un développement urbain qui favorise la ségrégation spatiale entre zone de résidence et zone de travail continuera à accroître les coûts privés et sociaux, les nuisances et les besoins en surface d'habitation. La solution alternative ne serait-elle pas, à l'avenir, dans une meilleure répartition des emplois dans l'espace vaudois, à proximité des lieux de résidence des hommes. C'est ce que souhaite le projet de Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire.» Impossible de ne pas abonder dans ce sens; reste à savoir si les collectivités se donneront les moyens de renverser la vapeur.

NYON

Les tentations genevoises

L'un des grands intérêts du travail du Scris est de chiffrer le pouvoir d'attraction de Lausanne sur la population active du canton. Pour plus de détails, se reporter aux minutieux calculs qu'a permis l'analyse des données fournies par le recensement fédéral. Mais il n'y a pas que Lausanne! Genève, tout aussi dynamique sur le plan de l'augmentation de la population résidante, pèse de tout son poids sur l'ouest vaudois: des 11 676 navetteurs qui quittent le canton de Vaud chaque jour, 71% travaillent dans le canton de Genève (cf. schéma ci-dessous), et parmi ces 8264 personnes, 6013 viennent du district de Nyon (et moins de mille de Lausanne)! De quoi modifier en profondeur certains équilibres politiques et sociaux vaudois.

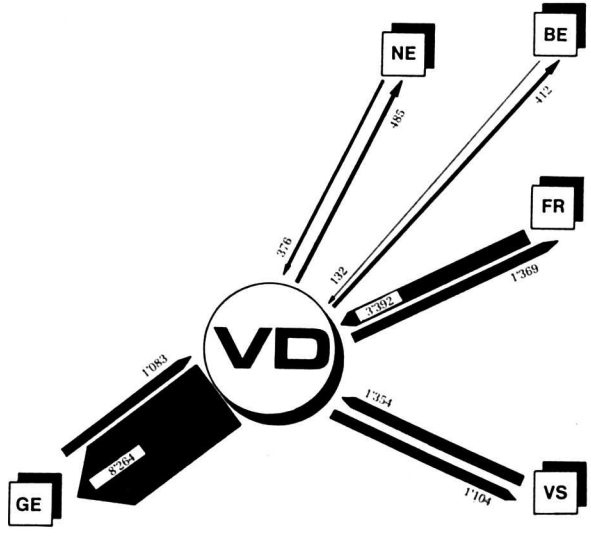

Navettes intercantonales (1980)